



Conséquences actes beau père

Par maverik

Bonjour,

Le papa de ma femme est alcoolique, c'est pour cela que ma femme à coupée les ponts avec lui depuis des décennies. A ce jour et en notre connaissance il a uniquement sur son casier judiciaire des infractions au Code de la Route en lien avec l'alcool (Annulation du permis). Il est retraité et divorcé de ma belle mère depuis très longtemps. Il s'est remis en couple, il y a quelques années avec une dame qui, maintenant, est rentrée en EHPAD pour des raisons de santé. Seulement lui est toujours dans l'appartement de cette dame sans payer à titre gratuit et la famille de cette dernière veut le mettre dehors pour vendre l'appartement.

Il n'a que sa retraite pour vivre mais il met tout dans l'alcool, il ne montre pas de motivation à partir de l'appartement.

Ma question est : comment pouvons-nous nous protéger, qui sommes mariés sous contrat de séparation de bien, de quelconque acte malveillant qui nous serait vis à vis de la loi imputé? Est-ce une solution étant donné qu'il ne parvient plus à gérer ses finances de demander un placement sous tutelle ou curatelle (l'idée étant que l'Etat prenne la main sur son suivi psychologique, addictologique et financier)? Quelles sont les démarches à engager? Peut on nous imposer d'être sa tutelle? Nous avons aussi pour but de protéger notre enfant.

Merci de votre réponse.

Cordialement.

Alain de Grootte.

Par ESP

Bonjour

Plutôt que de longs discours, je préfère vous communiquer ces liens...

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N155]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N155[/url]

[url=http://protection-juridique.creaihd.fr/content/qui-peut-demander-une-mesure-de-protection#:~:text=La%20demande%20doit%20%C3%AAtre%20adress%C3%A9e,justifiant%20la%20demande%20de%20protection.]http://protection-juridique.creaihd.fr/content/qui-peut-demander-une-mesure-de-protection[/url]

[url=https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/comment-se-deroule-procedure-demande-protection-majeur]https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/comment-se-deroule-procedure-demande-protection-majeur[/url]

Bien à vous